



N° de résolution
ou annotation

Le 11 janvier 2021

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 11 janvier 2021, à 18 h 30.

Sont présents :

Le maire, M. Yvon Paquet, les conseillers et conseillères suivants :
Mme Sylvie Bruneau, M. Robby Poulin, M. Gaétan Tremblay, M. Gilles Pedneault, Mme Louise Paquet et M. Alain Dumas ;

Mme Maryane Bélanger, secrétaire-trésorière, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Yvon Paquet.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21-01-01

Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
 - 7 décembre 2020
 - 14 décembre 2020
 - 14 décembre 2020 ass. spéciale
5. Comptes à accepter
 - Décembre 2020
6. Adoption R 357-2020 modifiant R 058-99 régie interne
7. Adoption R 356-2020
8. Contrat de service entretien des luminaires
9. Offre de services architecte – Agrandissement garage municipal
10. Pêche en ville 2021
11. Fonds ruralité – Dépôt projet
12. Fermeture de l'aréna
13. M. Normand Huard – Temps partiel
14. Fonds culturel
15. Résultat d'appel d'offres – Test de sols hôtel de ville
16. Demande appui CPTAQ – M. Claude Martel (2)
17. Rapports des comités
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée



N° de résolution
ou annotation

21-01-02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 7 décembre 2020, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 décembre 2020 et le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 14 décembre 2020 tels que présentés.

COMPTES À ACCEPTER

21-01-03

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de décembre 2020 soient acceptés selon les chèques M2000041 à M2100045, C2000720 à C2000784 et L2000340 à L2000361 pour un déboursé total de 544 127.82 \$ incluant les salaires.

Je soussignée, Maryane Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.


Maryane Bélanger, Directrice générale/Secrétaire-trésorière

ADOPTION R 357-2020 MODIFIANT R 058-99 RÉGIE INTERNE

21-01-04

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on adopte le règlement no 357-2020 modifiant le R 058-99 concernant la régie interne.

ADOPTION R 356-2020 CITATION PATRIMONIALE MAISON DONOVAN

21-01-05

Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu que l'on adopte le règlement no 356-2020 citation patrimoniale maison Donovan.

Alain met sa dissidence.

CONTRAT DE SERVICE D'ENTRETIEN DES LUMINAIRES

21-01-06

Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que la municipalité confirme qu'Elecal détient le contrat de service concernant l'entretien, la fourniture de l'éclairage public et des feux de circulation pour l'année 2021.

OFFRE DE SERVICES ARCHITECTE — AGRANDISSEMENT GARAGE MUNICIPAL

21-01-07

Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services de l'architecte M. Patrick Maheux, de la firme Droite Gauche, au montant de 4 500,00 \$, pour la conception des plans d'agrandissement du garage municipal selon la méthode de constructeur propriétaire.



N° de résolution
ou annotation

21-01-08

PÊCHE EN VILLE 2021

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que la directrice générale, Mme Maryane Bélanger, est autorisée à déposer au programme pêche en ville 2021, à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

PACTE RURAL — DÉPÔT PROJET SKATE PARK

21-01-09

Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que la municipalité dépose un projet de skate park au fonds de développement du territoire pour l'année 2021. La municipalité déboursera un montant équivalent à 73 % du budget total du projet.

Que la personne autorisée à signer le protocole d'entente soit Mme Maryane Bélanger, directrice générale.

FERMETURE ARÉNA

21-01-10

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on ferme l'aréna pour la saison 2020-2021 à la suite des consignes gouvernementales.

M. NORMAND HUARD — TEMPS PARTIEL

21-01-11

Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que M. Normand Huard reprenne son poste de journalier zamboni à temps partiel, en date du 8 janvier 2021, selon les conditions de la convention collective.

FONDS DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2021

21-01-12

Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que la municipalité dépose un projet au fonds culturel 2021. La municipalité s'engage à payer sa part dans le projet déposé.

Que la personne autorisée à signer le protocole d'entente soit Mme Maryane Bélanger, directrice générale.

RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES — TEST DE SOLS HÔTEL DE VILLE

Vote : 4 favorable / 2 défavorable

21-01-13

ATTENDU QU'un appel d'offres a été envoyé par invitation le 16 décembre 2020.

Les soumissionnaires sont :

Englobe	23 685 \$ plus taxes
LEQ	20 243 \$ plus taxes



N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Louise Paquet et résolu que le contrat soit attribué LEQ, pour la somme de 20 243 \$, qui est le plus bas soumissionnaire conforme et recommandé par l'ingénieur responsable du projet. .

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ — M. CLAUDE MARTEL – 2169, ROUTE PRÉSIDENT-KENNEDY

21-01-14

Attendu qu'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ est faite afin que le propriétaire du 2169, route du Président-Kennedy, M. Claude Martel, puisse intégrer dans la zone agricole la partie du garage étant présentement en zone résidentielle.

Considérant que la demande à la CPTAQ est conforme à la réglementation d'urbanisme applicable ;

Considérant qu'un appui à la demande n'aurait aucun impact pour le milieu agricole ;

Proposé par : M. Alain Dumas
Appuyé par : M. Gilles Pedneault
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ de M. Claude Martel afin de sortir la partie du garage de la zone résidentielle pour la transférer dans la zone agricole ; ce qui n'aura aucun impact sur les normes réglementaires de lotissement d'un lot résidentiel soit une superficie de 3 000 mètres carrés.

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ — M. CLAUDE MARTEL – 2173, ROUTE PRÉSIDENT-KENNEDY

21-01-15

Attendu qu'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ est faite afin que le propriétaire du 2173, route du Président-Kennedy, M. Claude Martel, fasse l'achat d'une partie du lot 3 747 643 en zone agricole afin de l'intégrer à la zone résidentielle (lot 3 747 640);

Considérant que le terrain actuel (lot 3 747 640) a une superficie de 1 201,30 mètres carrés. Il lui manque donc une superficie de 1 798,70 mètres carrés pour atteindre les 3 000 mètres carrés exigibles afin de pouvoir y mettre une installation septique et un puits artésien;

Considérant que la demande à la CPTAQ est conforme à la réglementation d'urbanisme applicable ;

Considérant qu'un appui à la demande n'aurait aucun impact pour le milieu agricole ;

Proposé par : M. Gilles Pedneault
Appuyé par : M. Alain Dumas
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

Que le conseil appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ de M. Claude Martel à l'effet que la CPTAQ accepte que M. Martel puisse acheter une superficie de sol équivalent à 1 798,70 mètres carrés afin que son terrain actuel soit agrandi pour atteindre le 3 000 mètres carrés requis pour pouvoir y installer une installation septique et un puits artésien tout en étant conforme aux normes de l'environnement.

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

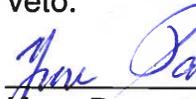
21-01-16

La période de questions étant terminée, il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement de lever l'assemblée à 18 h 54.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 8 février 2021, à la salle Optimiste de l'aréna.

RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

Je, Yvon Paquet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.


Yvon Paquet
Maire


Maryane Bélanger
Secrétaire-trésorière/Directrice générale



N° de résolution
ou annotation